Chemin Vicinal,

Reconnu de 1re classe, dit de [illegible]

Commune de [illegible]

Canton de [illegible]

Arrondissement de [illegible]

Département de [illegible]

Plan Parcellaire

Dressé par [illegible]

Le [illegible]

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour

Le Préfet,

Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour

Le Président,

Vu et approuvé par nous Préfet du Département de [illegible]

Le [illegible]

Le Préfet,